

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Cordes-Tolosannes

Par arrêté n° 31/2017 en date du 31 juillet 2017, le président de la communauté de communes Terres des Confluences a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du P.L.U de Cordes-Tolosannes;

A cet effet,

Monsieur GAURAN, ingénieur en chef des TPE a été désigné par le tribunal administratif de Toulouse comme commissaire enquêteur.

**L'enquête publique se déroulera à la mairie de Cordes-Tolosannes du 18 août 2017 au 18 septembre 2017 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.**

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

La modification a pour objet :

- Suppression des zones Nbâti
- Possibilité de construction d'annexes et d'extension pour les constructions d'habitation existantes en zones N et A
- Modification de l'article 5 des dispositions générales et des articles A2 et A10

Le président de la communauté de communes est la personne responsable du plan auprès de qui toute information peut être demandée.

L'ensemble du dossier est consultable :

- sous format papier, à la mairie aux jours et horaires d'ouverture :

**Lundi et mercredi de 9h00 à 12h00**

**Vendredi de 14h00 et 18h00**

- par voie dématérialisée, sur le site internet de la commune de Cordes-Tolosannes et de la préfecture de Tarn-et-Garonne :

<http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/>

Un poste informatique est mis à disposition, à cet effet, à la mairie de Cordes-Tolosannes aux jours et horaires d'ouverture.

**Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Cordes-Tolosannes:**

- **Vendredi 18 août 2017 de 14 h00 à 18 h00**
- **mercredi 30 août 2017 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 8 septembre 2017 14h00 à 18h00**
- **Lundi 18 septembre 2017 de 9h00 à 12h00**

Toute observation pourra être consignée sur le registre d'enquête papier, et/ou envoyée par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de communes Terres des Confluences, 2006 route de Moissac, BP50046 82102 CASTELSARRASIN CEDEX

ou à l'adresse mail suivante : [plucordestolosannes@terresdesconfluences.fr](mailto:plucordestolosannes@terresdesconfluences.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au président dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie et au siège de la communauté de communes Terres des Confluences et disponibles sur le site de la commune et de la préfecture de Tarn-et-Garonne pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais, en s'adressant à la communauté de communes Terres des Confluences.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire approuvera, par délibération, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du commissaire-enquêteur.

**Le Président  
Bernard GARGUY**